

---

## Compte-rendu de la cinquième réunion ATMAC

23 novembre et 24 novembre 2022 – Visioconférence

---

### Partie 1 – Mercredi 23 novembre après-midi

#### 1/ INTRODUCTION DE LA SESSION

Hanane ALLALI, Chargée de mission LEADER et stratégies locales de développement au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation introduit les participants par un mot de bienvenue et propose un point sur les engagements et paiements LEADER observés aux niveaux national et régional.

En 2021, 47% de l'enveloppe LEADER était engagée à l'échelle nationale, soit 845 millions d'euros de FEADER. Au 22 novembre 2022, 66% des fonds LEADER sont engagés. Concernant les paiements, en novembre 2021, les paiements LEADER s'établissent quant à eux à 24,4%. Au 22 novembre 2022, 40% des crédits LEADER sont payés. Les autorités de gestion ont jusqu'en 2025 pour avancer ces niveaux de paiements.

La situation est très contrastée entre les PDR. 5 PDR se situent ainsi au-dessus du seuil de 50% de paiements, tandis que 5 autres présentent des taux de paiement inférieurs à 20%.

Concernant la mesure 19.3 Coopération LEADER, à ce jour, elle représente 7,7 millions d'euros de FEADER engagés et 2,7 millions versés.

Mathilde VUKOVIC introduit le déroulé de cette nouvelle rencontre du réseau ATMAC LEADER en rappelant les principaux objectifs cette session organisée sur deux demi-journées en distanciel :

- Tour d'horizon : actualités des Régions
- Projection sur la prochaine programmation LEADER
- Présenter les avancées relatives au baromètre coopération
- Retour sur l'accompagnement individuel à la coopération
- Ateliers « Favoriser l'émergence de projets de coopération LEADER pour 2023-2027 » et « Optimiser et anticiper les difficultés relatives au circuit de gestion LEADER »

#### 2/ PROJECTION SUR LA PROCHAINE PERIODE DE PROGRAMMATION

- Tour d'horizon des Région

Ce tour d'horizon est l'occasion de mesurer les avancées en région afin notamment de comprendre quelle place la coopération occupe dans la préparation de la future programmation LEADER 2023-2027.

## Cellule d'appui technique et méthodologique aux activités de coopération LEADER

Région-PDR	Etat d'avancement de la coopé LEADER (activités & projets)
<p><b>Région des Hauts de France</b> Camille GRAILLOT</p>	<p><b><u>Programmation 2023-2027 - Etat d'avancement :</u></b></p> <p>L'appel à candidature LEADER 23-27 est clos et a conduit à la réception de 7 candidatures. 5 GAL doivent in fine être sélectionnés.</p> <p>Toutes les candidatures présentées s'appuient sur des dossiers complets. L'AG est en train de mettre en place un comité de sélection incluant des experts internes et externes à la région. Il y a des enjeux forts pour cette sélection, les élus locaux étant très attentifs aux moyens déployés. L'objectif visé une sélection effective des GAL au plus tard au mois de mars.</p> <p><b><u>Place de la coopération dans la nouvelle programmation :</u></b></p> <p>L'AG a exigé l'intégration de la coopération au sein de chaque fiche-action des GAL. C'est une thématique transversale. Les candidats sont plutôt satisfaits de cette proposition. La Région anticipe un important travail d'appui à venir pour favoriser l'émergence et la concrétisation des projets.</p>
<p><b>Région Auvergne Rhône Alpes</b> Estelle GAZET</p>	<p><b><u>Programmation 2023-2027 - Etat d'avancement :</u></b></p> <p>L'appel à candidature a été lancé en mars 2022. Les candidatures devront être à l'échelle du département ou du bassin de vie le plus pertinent (mais aucune candidature LEADER ne pouvant être portée par un Département. L'objectif de ce cadre est de concentrer les moyens, avec de l'ingénierie dédiée.</p> <p>Le nouveau cadre donné aux territoires encourage de nouvelles coopérations entre ceux-ci et semblent avancer vers des recompositions intéressantes. Il conduit dans le même temps à de nouvelles difficultés notamment pour faire émerger une gouvernance à échelle départementale.</p> <p>Au regard des demandes reçues au titre de la 19.1, et des règles fixées dans le cadre de l'AMI, l'AG anticipe 13 candidatures d'ici le 31/12/2022. Les territoires sont accompagnés par la cellule régionale LEADER, des chargés de mission territorialisés ainsi que Cap Rural dans le cadre de ses missions de Réseau rural régional.</p> <p>La méthodologie de sélection est en cours de stabilisation. Fondée sur les fondamentaux LEADER, elle reposera sur la mise en place d'un comité de sélection intégrant des experts et acteurs issus de différentes échelles territoriales dont les départements. La sélection est prévue pour Février 2023.</p> <p><b><u>Place de la coopération dans la nouvelle programmation :</u></b></p> <p>Dans la ligne droite de la programmation 2014-2020, la coopération est obligatoire. Les GALs candidats sont invités à expliciter leur stratégie de coopération dans une fiche action dédiée et à faire le lien avec des projets déjà existants. Il leur est demandé de cibler les thématiques de coopération pour permettre un démarrage assez rapide de celle-ci. Ces différents points seront étudiés à la sélection.</p>
<p><b>Région Pays de la Loire</b> Adelyne JULES et Sandra BEAUPIED</p>	<p><b><u>Programmation 2023-2027 - Etat d'avancement :</u></b></p> <p>L'appel à candidature a été approuvé le 25/02/2022. La date de dépôt des demandes de subvention est fixée au 30/11/2022.</p> <p>Il était initialement imposé aux GAL de programmer des projets dont le coût total serait inférieur à 30 000€. Ce seuil minimal a depuis été abaissé à 10 000€. Au-delà, aucun critère spécifique ne leur a été imposé concernant les territoires et/ou thématiques des futures stratégies locales de développement.</p> <p>Au regard des demandes de soutiens préparatoires, 23 candidatures de GAL sont attendues dont 4 ITI. A ce jour, toutefois, seules 9 candidatures ont été d'ores et déjà transmises.</p>

## Cellule d'appui technique et méthodologique aux activités de coopération LEADER

Pour les accompagner dans cette phase de candidature, la Région a mis en place une FAQ dédiée. En outre, la Région met en place une nouvelle organisation notamment en ce qui concerne le service en charge de LEADER et du suivi des candidatures.

Le suivi de la coopération sera effectué par Sandra BEAUPIED qui aura la charge de l'instruction des dossiers émergeant aux mesures 19.3 et 19.4. Adelyne JULES dont la mission évolue intègrera le GT LEADER.

### Place de la coopération dans la nouvelle programmation :

L'appel à candidatures exige la rédaction d'une fiche-action coopération dotée d'une enveloppe et d'une personne dédiée. Plusieurs GAL ont déjà évoqué des pistes de coopération.

### Programmation 2023-2027 - Etat d'avancement :

La Région a reçu 21 candidatures suite à l'appel à projet. La sélection des territoires n'est pas encore faite. Elle est prévue pour le début de l'année 2023.

A noter : l'une des candidatures a inscrit le terme "coopération" dans le titre de sa stratégie !

A priori, aucun prérequis spécifique n'est attendu dans les candidatures au sujet de la coopération.

Région Bretagne  
Soazig BUSSON

Hanane ALLALI rappelle qu'il est important de garder la plus-value LEADER en permettant la mise en place et le financement de petits projets.

### 3/ LA DYNAMIQUE COOPERATION LEADER EN FRANCE

- Présentation du baromètre actualisé de la coopération

#### Précaution dans la lecture

Il faut rester vigilant dans l'interprétation des informations présentées dans cette nouvelle version du baromètre, celui-ci ayant été établi à partir des données reçues des Régions et d'une mise à jour du tableau de bord coopération. Les 1ères données pour l'Occitanie ont pu être intégrées mais elles restent à être consolidées ainsi que l'ensemble des données transmises par la Région Centre Val de Loire.

#### Soutien préparatoire

Pour mémoire, les Régions ayant fait le choix du soutien préparatoire aux activités de coopération ont retenu alternativement deux options distinctes :

- La possibilité de déposer un dossier spécifique « soutien préparatoire »
- La possibilité d'intégrer les dépenses liées au « soutien préparatoire » dans leur dossier de coopération

Dans le baromètre, les données liées au soutien préparatoire sont donc, pour rappel, partielles car seuls les soutiens préparatoires faisant l'objet d'un dossier spécifique sont comptabilisés.

#### Les informations clefs à retenir

A ce jour, nous avons connaissance de **227 projets** de coopération transnationale ou interterritoriale impliquant **216 GAL** différents sur les 338 GAL français. 200 GAL sont engagés dans des coopérations interterritoriales (CIT) et 48 GAL dans

## Cellule d'appui technique et méthodologique aux activités de coopération LEADER

des coopérations transnationales (CTN). Les données montrent que la coopération interterritoriale a été privilégiée durant cette programmation. Une majorité des projets de coopération se situent en Auvergne Rhône Alpes, en Région Sud et en Pays de la Loire.

Les thématiques retenues pour le classement des projets de coopération sont issues d'une étude menée en 2019 sur les stratégies locales de développement (SLD) des GAL. Celle-ci a permis de faire ressortir 7 grandes thématiques ainsi que des sous-thématiques prégnantes. Le thème dominant dans les projets de coopérations est « Tourisme et culture ». Les autres thèmes investis par la coopération sont « Marketing territorial » ainsi que « Transition écologique ». On rappellera néanmoins la dimension souvent transverse des projets de coopération LEADER ; certains projets pouvant de ce fait élarger à plusieurs thématiques.

- **Prochaines étapes d'actualisation des données**

### Correspondant régional coopération

La cellule d'animation ATMAC rappelle le circuit de recueil des informations relatives au tableau de bord national de la coopération. Elle précise qu'une des difficultés rencontrées dans le traitement est l'absence de données concernant le chef de file. En Pays de la Loire, le chef de file n'est pas obligatoire et les GAL se gardent de définir un « chef ». Ils s'inscrivent a contrario dans une démarche de cogestion.

La cellule d'animation ATMAC précise que ce qui est important est d'avoir pour chaque coopération, un interlocuteur qui puisse être la « porte d'entrée » / la personne à contacter pour en savoir plus sur le projet. Il est proposé de modifier la trame du tableau de bord en modifiant l'intitulé de la colonne concernée par « Chef de file ou coordinateur du projet ».

### Diffusion du baromètre de la Coopération LEADER

Le baromètre coopération est diffusable auprès des collègues en interne des AG, des partenaires, des acteurs locaux ainsi que des GAL des territoires respectifs de chaque Région. Dans cette période de préparation de la nouvelle programmation, les Régions sont invitées à diffuser largement ce baromètre notamment auprès des GAL candidats car cela peut les aider dans la préparation de leur stratégie d'action.

## 4/ RETOUR SUR L'APPUI PERSONNALISE AUX GAL

Les sollicitations des GAL reçues dans le cadre de la mission d'appui individualisé ATMAC recouvrent différents champs :

- Définition de la coopération LEADER et illustration (plus-values de la coopération, exemples de projets, étapes...)
- Outils et pistes au service de l'émergence de nouvelles coopérations (sujet, thématique, prescripteurs, COPIL...)
- Recherche de partenaires et questions autour de la barrière linguistique
- Préparation de la première rencontre
- Formalisation du projet de coopération (action commune, répartition financière, chef de file, accord de coopération)
- Communication autour du projet de coopération
- Relecture d'une fiche-action Coopération 2023-2027, etc.

## Cellule d'appui technique et méthodologique aux activités de coopération LEADER

Les Régions confirment un besoin des GAL autour des points clefs suivants :

- La compréhension de ce qu'est la coopération
- La préparation des accords de coopération
- La définition des actions communes et la gestion des dépenses

Il est rappelé aux régions que l'appui individualisé est un espace disponible (à la carte) pour aider les GAL à se lancer dans la coopération.

La cellule d'animation ATMAC recommande aux régions, pour la prochaine programmation, d'envisager des modalités de soutien préparatoire indépendantes du financement de la mise en œuvre du projet en tant que tel de façon à laisser aux partenaires une possibilité d'exploration/ droit à l'essai, facteur facilitant de la coopération.

Hanane ALLALI précise que les coopérations CIT, CTN et avec des pays tiers sont acquis pour la prochaine programmation. Cependant des ajustements pourront être apportés au cadre de la coopération LEADER suivant le bilan que fera la Commission de la programmation actuelle.

Hanane ALLALI précise par ailleurs qu'un travail important est actuellement engagé par la Commission, autour des aides d'Etat, dans le cadre de la préparation de la nouvelle programmation. Une exemption de l'application des régimes d'aides d'Etat est ainsi à l'étude pour des projets de coopération dont le montant serait supérieur à 200 000€. L'objectif de celle-ci est d'encourager des coopérations ambitieuses (nature et taille des projets), au long cours. Des informations plus précises sont attendues pour le 1er trimestre 2023, notamment sur les conditions d'éligibilité associées aux aides d'état.

### **Partie 2 – Jeudi 24 novembre après-midi**

Le programme initial prévu pour ce temps a été revu, la région Bretagne étant la seule représentée. Ce temps a été dédié à une discussion entre la Cellule d'animation ATMAC, le Ministère et le Réseau rural régional Bretagne (Soazig Busson).

#### **1/ QUELS SONT LES BESOINS POUR FAVORISER L'EMERGENCE DE PROJETS DE COOPERATION LEADER ?**

Les actions menées en Bretagne ont montré que les GAL ont besoin d'un véritable appui à la coopération avec une personne dédiée identifiée et unique pour l'ensemble de la Région. Le départ de l'interlocuteur unique en charge de l'instruction des dossiers 19.3 a mis en évidence des difficultés dans la coordination et l'articulation au sein des projets mobilisant plusieurs GAL de la région (problématique / interprétation des données).

En Bretagne, les GAL se réunissent deux fois par an autour de la thématique de la coopération. Ils partagent leurs expériences, leurs idées de coopération. Plusieurs projets de coopération ont émergé de ces rencontres. Par ailleurs, ils ont fait des fiches sur la coopération mettant en avant des projets de coopération menés par des GAL bretons en mettant en avant les impacts de la coopération sur le territoire et au sein du GAL.

## Cellule d'appui technique et méthodologique aux activités de coopération LEADER

Les territoires ont besoin d'être mobilisés dès le début de la programmation sur le sujet de la coopération. Il faut les outiller et encourager l'appropriation du sujet au travers d'actions régionales et nationales, potentiellement diverses :

- Formations sur la coopération LEADER ainsi que sur les outils qui sont à la disposition des GAL en la matière
- Réseaux des GAL (régional, interrégional, national, européen) avec des rencontres en présentiel. Les rencontres nationales mais aussi et surtout interrégionales sont un vrai plus pour faire émerger des projets de coopération, y compris lors des temps informels propices aux échanges.
- Partage d'expériences entre GAL
- Valorisation de projets de coopération déjà menés (témoignages, fiches, vidéos...)
- Appui dédié (hotline, personnes ressources...)
- Leviers incitatifs tels qu'une enveloppe dédiée mobilisable au fil de l'eau (avec possibilité de réserver des « bonus » pour les GAL les plus impliqués dans la coopération)

### 2/ QUELLES ACTIONS POUVONS-NOUS METTRE EN PLACE D'ICI JUIN 2023 ?

Soazig Busson évoque la possibilité d'un webinaire à destination des GAL (actuels et candidats) comprenant :

- Une présentation de l'appui à la coopération apportée par la cellule ATMAC
- Une présentation du baromètre de la coopération
- Une présentation de la coopération LEADER
- Des échanges par thématique de coopération mettant en avant des projets réalisés et leurs plus-values (en sous-groupes/ salles de discussion)

Ce webinaire serait l'occasion de les faire monter en compétences, de mettre en avant le travail existant, de montrer comment la coopération peut être une « vitrine des territoires » notamment vis-à-vis des élus locaux.

### 3/PROCHAIN RESEAU NATIONAL

Le prochain réseau rural national inauguré le 6 octobre 2022 ou Réseau « Agricultures et ruralités », sera effectif en 2024. Le devenir du site du Réseau rural français n'est pas acté. Un point de vigilance est porté à la récupération et au transfert des ressources du site vers la nouvelle plateforme.

### 4/ PROCHAINES RENCONTRES

L'AG du Réseau rural se tiendra le 9 décembre 2022. Ce sera l'occasion de présenter le programme des rencontres ATMAC 2023. Trois rencontres sont proposées :

- Le 31 janvier 2023 - Sujet pressenti : Optimiser et anticiper les difficultés relatives au circuit de gestion LEADER.
- Le 6 avril 2023 - Sujet pressenti : favoriser l'émergence de la coopération LEADER pour 2023-2027
- Le 8 juin 2023 - Sujet pressenti : faire connaître et valoriser les coopérations menées sur cette programmation au sein des équipes régionales, des réseaux ruraux ainsi que des territoires (élus, habitants...).

**GLOSSAIRE**

ATMAC : Assistance Technique et Méthodologique aux Activités de Coopération LEADER

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

PDR : Programme de Développement Rural

DG-Agri : Direction générale de l'Agriculture de la Commission européenne

AG : Autorité de Gestion

ENRD : Réseau rural européen

GAL : Groupe d'Action Locale

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

UE : Union Européenne

ASP : Agence de Services et de Paiement

AMI : Appel à manifestation d'intérêt

CTN : Coopération transnationale

CIT : Coopération interterritoriale

SP : Soutien préparatoire